



CHARLEROI PERMIS D'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - N°PU/2018/0033

(Art. D.29-7., Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales)

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU
DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

PROJET DE CATEGORIE C (Projet sans Etude d'Incidences sur l'Environnement)

Concerne la demande de la SA INFRABEL, en vue d'obtenir le permis unique pour l'extension de la cabine de signalisation BL17N, visant :

Pour le volet urbanistique : la régularisation du placement de conteneurs sur un terrain et la régularisation du placement d'un groupe électrogène et d'un réservoir de 4.000 l de mazout sur une dalle extérieure.

Pour le volet environnemental, l'extension et l'exploitation d'une cabine de signalisation comportant : deux chaudières chacune d'une puissance thermique nominale de 80 kW, une batterie d'une capacité nominale de 364.000 VAh, deux transformateurs chacun d'une puissance nominale de 1.000 kVA (demande d'extension), un groupe électrogène d'une puissance nominale de 1.000 kVA (demande d'extension), trois groupes de froid (GF1, GF2, GF3) chacun d'une puissance frigorifique nominale de 102 kW et contenant 11,5 kg d'agent réfrigérant (R410a), une armoire de climatisation à détente directe d'une puissance frigorifique nominale de 13 kW contenant 20,6 kg d'agent réfrigérant (R407c), une armoire de climatisation à détente directe d'une puissance frigorifique nominale de 30 kW contenant 22 kg d'agent réfrigérant (R407c), une armoire de climatisation à détente directe d'une puissance frigorifique nominale de 68,4 kW contenant 34 kg d'agent réfrigérant (R410a), une armoire de climatisation à détente directe d'une puissance frigorifique nominale de 68,4 kW contenant 36 kg d'agent réfrigérant (R410a), une armoire de climatisation à détente directe d'une puissance frigorifique nominale de 68,4 kW contenant 21 kg d'agent réfrigérant (R410a), une armoire de climatisation à détente directe d'une puissance frigorifique nominale de 68,4 kW contenant 27 kg d'agent réfrigérant (R410a), un dépôt de 2.960 l de gaz inerte IG55 (N2/Ar) en récipients mobiles de 80 l (demande d'extension – augmentation de la capacité de stockage), un dépôt de déchets ménagers d'une capacité de stockage de 1.100 l en conteneur, un dépôt de déchets de carton/papier d'une capacité de stockage de 240 l en conteneur, un dépôt de déchets de type PMC d'une capacité de stockage de 240 l en conteneur, un dépôt de déchets de plastiques d'emballages d'une capacité de stockage de 1.000 l en sacs, un dépôt de déchets de frigolite d'une capacité de stockage de 1.000 l en sacs, un dépôt de déchets de mitraille d'acier d'une capacité de stockage de 200 kg en conteneur, un dépôt de mazout d'une capacité de stockage de 4.000 l en un réservoir aérien de type métallique à double paroi (demande d'extension).

Les plans de l'établissement et la liste des bâtiments, des installations et des dépôts peuvent être consultés au Service du Permis d'Environnement.

Lieu d'exploitation : Rue de Roux 287 à 6031 Monceau-sur-Sambre

| Date d'affichage de l'avis | Date d'ouverture de l'enquête | Date de fin de l'enquête |
|----------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Le mardi 14 mai 2019 | Le dimanche 19 mai 2019 | Le lundi 3 juin 2019 |

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

La demande peut être consultée au Service du Permis d'Environnement (adresse reprise ci-dessous), à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de fin de l'enquête (Fermeture des bureaux le jeudi 30 mai 2019) :

- sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ;
- sur rendez-vous à prendre au plus tard la veille jusque 15h30 (071 86 39 29) les jeudi 23 mai 2019 et mardi 28 mai 2019 de 17h00 à 20h00.

Tout Intéressé peut envoyer ses observations écrites datées et signées, en indiquant ses nom et adresse :

- par télécopie (071 86 39 30),
- par courrier électronique (permisenvironnement@charleroi.be),
- par courrier ordinaire (Collège communal – Service du Permis d'Environnement - Place Charles II à 6000 Charleroi),
- ou les remettre contre récépissé (Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 GILLY),

et ce pendant la durée de l'enquête du dimanche 19 mai 2019 au lundi 3 juin 2019.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous. (071 86 39 29)

Le dernier jour de l'enquête, soit le lundi 3 juin 2019, se tiendra à 10h00 au service du Permis d'Environnement (adresse reprise ci-dessous) une séance de clôture où seront entendues les personnes qui le désirent.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès des personnes suivantes :

Demandeur : Madame Marie-Frédéric VIEILLE.

Fonctionnaire technique : Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi, Rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi (071 65 47 60).

Fonctionnaire délégué : Service Public de Wallonie - Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie - Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme - Direction du Hainaut II, Rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi (071 65 48 80).

Service du Permis d'Environnement : Ville de Charleroi, Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 GILLY (071 86 39 29).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est les Fonctionnaires technique et délégué.

Charleroi, le mercredi 8 mai 2019

Le Directeur général f.f.,
Par délégation

(s)Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s)Laurence LECLERCQ,
9ème Echevin